



Waville

Mars
2021

Bulletin municipal

Crédite Photo : Est Républicain

Etat civil

Ils sont nés en 2020 et 2021

Ezio MORGADO
Marius KMIECIK
Lou-Anne VILLER

Ils nous ont quittés

François MONTANAVELLI
Michel CARNEVALI
Pascal LALLEMENT
Marie-Louise NICOLAS

Mairie de Waville

24 Rue de Joyeuse

03 83 81 81 47

mairie.waville@wanadoo.fr

Permanences

Jusqu'à la fin du couvre-feu :

Permanence des adjoints

Lundi de 17 à 18h

Secrétariat

Mardi de 11h à 12h // Jeudi de 14h à 17h30

Permanence du Maire et urbanisme

Samedi de 10h à 12h

Suivez l'actualité de la commune :

- sur son site internet : mairie-waville.fr

- sur facebook : **MAIRIE DE WAVILLE**

Bulletin municipal de la commune de WAVILLE. Rédaction : commission Information, citoyenneté et affaires sociales. Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Avant-propos

L'année 2020 a été chamboulée par la crise sanitaire si bien que l'équipe municipale reprend seulement la rédaction du bulletin municipal.

Vous avez pu néanmoins retrouver les informations via notre site internet et facebook.

Bien que nous ayons subi confinements et couvre-feu, ce qui a complètement freiné les activités au sein de notre village, nous tenions néanmoins à revenir sur les temps forts de l'année écoulée.

Hommage

Nos pensées vont à la doyenne de notre village, Madame NICOLAS Marie-Louise, qui s'est éteinte à l'âge de 100 ans et 6 mois.

Il était prévu de fêter son centenaire en juin 2020, mais vu le contexte sanitaire, nous ne voulions pas lui faire prendre de risques.

Élection du Maire et des adjoints

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, les élus se sont réunis le 26 mai 2020 pour l'élection du Maire et des adjoints. Vu le contexte sanitaire, lié à la COVID-19, le vote s'est déroulé à huit clos.

Ont été élus à l'unanimité :

- Isabelle COLLIGNON-MATHIEU : Maire,
- Michel HERBY : 1^{er} adjoint,
- Amélie MARCHAL : 2^{ème} adjoint,
- Didier PIERSON : 3^{ème} adjoint.

Les conseillers municipaux sont :

Andrée BRUNET, Martine HAMITI, Justine PAPA, Frédéric DEMOISSON, Stéphane LASCAUX, Jonathan MORGADO, Michel STREIFF.



Commissions de travail



Les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal. Elles sont le lieu de travail et d'études. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibération, les affaires de la commune.

Les commissions sont composées du maire, président de droit, de conseillers municipaux, dont un vice-président et certaines sont ouvertes pour accueillir les habitants souhaitant participer à la vie du village.

- Commission «Milieux naturels, agricoles, forêts et chasse»
- Commission «Travaux, gestion du patrimoine, sécurité»
- Commission «Fêtes et cérémonie, sports et culture, vie associative»
- Commission «Aînés et Conseil Municipal Jeunes»
- Commission «Finances, ressources humaines»
- Commission «Affaires sociales et juridiques»
- Commission «Communication, information, citoyenneté»
- Commission «Réhabilitation du café»

Si vous souhaitez vous investir, faites-le savoir en mairie !



LOCATIONS PARCELLES À «LA CROIX JOYEUSE»

Le Conseil vote le renouvellement des baux de deux parcelles situées au lieu-dit «La Croix Joyeuse» pour une durée de 20 ans à TDF et Cellnex. Les loyers annuels ont été durement renégociés, ils passent :

- pour TDF de 623 € à 9 100 €,
- pour Cellnex de 2 123 € à 9 100€.

Ils seront révisés de 1% chaque année jusqu'à échéance.



NOUVEAUX TARIFS CÎMETIÈRE

Le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants pour :

- les concessions :
 - d'une durée de 30 ans : 300 €
 - d'une durée de 50 ans : 500 €
- le colombarium :
 - concession de 30 ans : 1 000 €
 - concession de 50 ans : 1 500 €



SUBVENTION ET PARTENARIAT AVEC «LA BERGERIE ET COMPAGNIE»

Le Conseil reconduit sa subvention d'un montant de 135 € pour l'association La Bergerie et Compagnie qui apporte son aide aux chats «libres» notamment en stérilisant les chats errants grâce au concours de bénévoles du village.



SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal reconduit Monsieur Jonathan MORGADO, comme responsable de la salle polyvalente. Le tarif s'élève à 120€ le weekend et les réservations se font en mairie.



SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil décide de verser une subvention aux associations dont le siège social est déclaré dans le village à condition de présenter :

- un numéro de SIRET
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale ;
- le budget prévisionnel de l'année en cours.



TAXE D'AFFOUAGE

Le Conseil fixe la taxe d'affouage à 7,50 € le stère.



TAXE D'AMÉNAGEMENT

Après études, le Conseil décide de :

- confirmer le taux de 4% sur tout le territoire de la commune ;
- confirmer le taux de 15% des secteurs 1 et 2 du PLU, lieux dits «Sous les Hauts Jardins», secteur 3 «les Chenières» et secteur 4 «Chauve» ;
- d'appliquer le même taux pour le secteur, lieu dit «La Vaux» au vu du montant des travaux à la charge de la commune.



ÉLIGIBILITÉ COLIS DES AINÉS

La municipalité offre chaque année aux aînés de la commune âgés de plus de 65 ans un colis de Noël. À partir de 2021, l'éligibilité sera reculée d'un an toutes les années impaires jusqu'en 2029.



Points travaux

► ABATTAGE ET ÉLAGAGE

De nombreux épicéas ont subi l'attaque d'insectes ravageurs appelés scolytes, c'est le cas des sapins du bas du village qui ont dû être abattus. Il n'existe aucun traitement efficace pour lutter contre ce parasite du bois si ce n'est de limiter son extension par l'abattage rapide des arbres malades.

Les sapins du haut du village ont également été coupés par le service Insertion de la Communauté de communes.

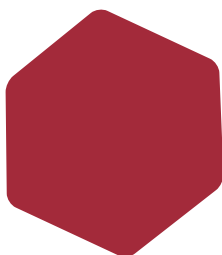
D'autres arbres ont simplement été élagués.

► À L'ÉCOLE

- changement du velux
- changement de la robinetterie et mise en place d'un système d'éclairage automatique dans les couloirs
- rajout d'un point d'eau au 1^{er} étage
- remplacement du sol de la bibliothèque

► SYSTÈME INCENDIE

Suite au passage de la commission sécurité, deux alarmes incendie ont été ajoutées à la mairie et à la salle des sports pour compléter le réseau existant et ainsi répondre aux normes actuelles qui demandaient que le côté école et le côté mairie soient reliés.



► VOIRIE

- traçage du cheminement piéton et passage-piéton
- changement de la signalisation à l'intersection à la sortie du village de Villecey et la rue du Viaduc.

► ÉGLISE

Les travaux de peinture réalisés à la sacristie sont désormais terminés.

► ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le stationnement dans le secteur de l'église est une problématique. Pour faciliter celui-ci, le réseau d'éclairage public a été étendu jusqu'au cimetière. Un système d'éclairage a également été mis en place rue du Bassin.



TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

► RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE

Le conseil municipal a décidé de profiter des offres des plans de relance de la Région, et du Département pour lancer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie-école.

Les travaux envisagés portent sur le changement des huisseries, le changement de mode de chauffage de l'école et l'isolation du bâtiment

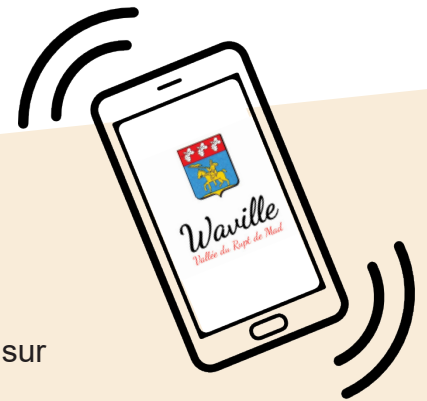
Ces travaux sont estimés à 200 000 € HT.

Des subventions à hauteur de 80% ont été demandées



► ACQUISITION AU CENTRE DU VILLAGE

Le Conseil Municipal a voté l'acquisition d'un bien par droit de préemption dans le but d'y créer des places de stationnement pour désengorger la place de l'église et de réhabiliter le bâtiment en gîte rural.



L'information de la commune dans votre poche !

Nous étudions la mise en place d'une solution d'alerte et d'informations sur vos téléphones portables.

Les messages de votre mairie seront toujours accessibles et disponibles dans votre poche !



SIGNATURE CONTRAT NATURA 2000

La commune de Waville est concernée par le site Natura 2000

« Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad ».

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Lorraine qui assure l'animation de cette démarche, nous a proposé la signature d'un contrat Natura 2000 forestier.

L'objectif est de protéger la zone à Buis, végétation particulièrement rare en Lorraine, et plus largement de favoriser la biodiversité en laissant vieillir les peuplements, dans des parcelles situées à Grand Fontaine.

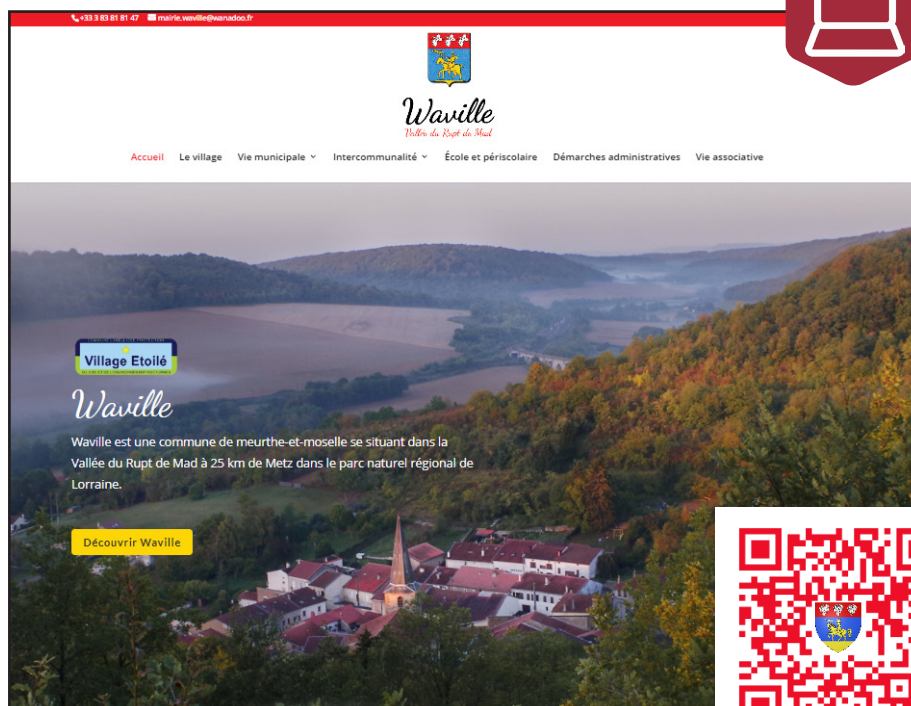
L'aide financière associée au contrat Natura 2000 serait d'environ 40 000 €.

WAVILLE EN LIGNE !

La commune se modernise et se dote d'un site internet auquel vous pouvez accéder via l'adresse :

www.waville-mairie.fr

Retrouvez-y les dernières actualités du village, de l'école et de la vie associative mais également toutes les informations nécessaires aux Wavillois (démarches administratives, déchèterie,...)



Flasher-moi!

En complément, la page facebook du village qui relaye également les actualités du Rupt de Mad.



Et moi!

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons tout nouvel habitant à venir se présenter en mairie afin de tenir le plus à jour possible notre fichier de population.

Vous y trouverez également des renseignements sur la vie de notre village pouvant vous être utiles.

Prenez part à la vie du village ! Le dynamisme de celui-ci dépend de l'implication de chacun d'entre nous.

Merci également à tous les habitants de signaler en mairie toute modification dans la composition du foyer (pour les ordures ménagères notamment).

*Nous vous souhaitons
la bienvenue
dans notre village!*

Madame Raymonde MERGEN

Madame Annie URSCHEL

Famille POIREL

Famille COURTE

Famille LEMAIRE- HENNI

Famille VILLER-ROBERT

Famille WEINSBERG-RONOT

Waville, village où il fait bon vivre

APPEL AUX ENTREPRISES WAVILLOISES !

Une rubrique dédiée aux entreprises ayant leur siège social à Waville va être mise en place sur le site internet, si vous souhaitez y apparaître :

- ▶ envoyer un mail à mairie.waville@wanadoo.fr
- ▶ ou se présenter aux permanences de mairie.

Nous aurons besoin du logo de votre entreprise, ses coordonnées, un descriptif de l'activité et l'adresse de votre site internet.

BOURSE AU PERMIS

La commune, en partenariat avec la Communauté de Communes Mad&Moselle, **recherche une ou plusieurs personnes éligibles à la Bourse au permis** (voir article page 11) pour effectuer des heures de bénévolat en entretien d'espaces verts.

Début de mission : le 1^{er} avril.

Renseignements le samedi matin en mairie.

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES (COVID 19 / PLAN CANICULE GRAND FROID / SOLITUDE)

Il existe en mairie un registre pour les personnes fragiles et vulnérables. La mairie ne disposant pas des éléments nécessaires pouvant signaler ces personnes, les habitants qui le souhaitent peuvent venir se déclarer en mairie ou par mail à mairie.waville@wanadoo.fr.

Il faut le dire ...

PROPRETÉ DU VILLAGE

Des distributeurs de canisacs et des poubelles ont été installés dans le village. Nous comptons sur le civisme de tous pour bien les utiliser.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque habitant (propriétaire ou locataire) est tenu de nettoyer devant sa propriété jusqu'au caniveau.

STATIONNEMENT

Les parkings du cimetière étant désormais éclairés, tous les stationnements hors emplacements matérialisés autour de l'église seront systématiquement signalés à la gendarmerie.

CHATS ERRANTS

Une convention a été signée avec l'association «La Bergerie et compagnie». Sur demande de la commune, l'association met en place la capture des animaux errants et prend en charge la stérilisation et l'identification des animaux dont le propriétaire n'est pas connu pour les réintroduire sur leur lieu de vie. L'association recherche des bénévoles pour les aider dans ces missions !

NUISANCES SONORES

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils peuvent être effectués :

- les jours ouvrables : 8h30-12h et 14h30-19h00
- les samedis : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit (décret du 18 avril 1995).

FEUX DE VÉGÉTAUX

Le Printemps arrive, pour beaucoup cela signifie grand «nettoyage du jardin», nous vous rappelons l'arrêté préfectoral interdisant tous les feux de végétaux à l'air libre.

Waville, village dynamique

REPAS DES ANCIENS 2020

Traditionnel repas des anciens qui s'est déroulé à la salle des fêtes de Waville.



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI

Dépôt de la coupe fleurie, discours et recueillement selon les préconisations gouvernementales Pour ce 75^{ème} anniversaire.





NETTOYAGE DU TERRAIN DE PÉTANQUE

Rafrâichissement de l'aire de pique-nique et pétanque en haut du village par les élus et des bénévoles.



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Moment de recueillement de Madame le Maire et ses adjoints devant le monument aux morts.



REMISE DE DICTIONNAIRES AUX CM2

Tradition respectée avec la remise de dictionnaires de langues aux élèves de CM2 quittant l'école primaire, par Guy GUILLOUET, Maire de Saint-Julien-lès-Gorze, Michel HERBY, Adjoint au Maire de Waville Amélie MARCHAL déléguée au Conseil d'école.



Waville, village dynamique

SAINT-NICOLAS À L'ÉCOLE

Dans le respect des règles sanitaires, Saint-Nicolas... et le Père Fouettard sont venus rendre visite aux écoliers et leurs apporter quelques douceurs.



DÉCORATIONS DE NOËL

Comme chaque année un grand sapin a été décoré sur la place du village et des petits sujets en bois disposés un peu partout.



COLIS DES ANCIENS

Les traditionnels colis des anciens composés cette année de produits locaux ont été distribués à nos aînés de 65 ans et plus avant les fêtes de fin d'année.



FÊTES ET MANIFESTATIONS à venir

Un calendrier sera établi dès que les conditions sanitaires permettront de se réunir à nouveau.



AIDES AUX ENTREPRISES

LE FONDS RESISTANCE GRAND EST

Face aux impacts économiques de la crise sanitaire, la CC Mad&Moselle a apporté sa participation économique au Fonds RESISTANCE, porté par le Conseil Régional, les Conseils Départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Moselle et BPI France. Entreprises, artisans, commerçants, associations, agriculteurs, de - de 10 salariés :

- vous avez subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 25% (CA mensuels moyens) ou une fermeture administrative,
- vous avez des besoins de trésorerie et de fonds de roulement par rapport à l'impact économique des mesures sanitaires (et/ou des aléas climatiques pour les exploitations agricoles) jusqu'au 30 Juin 2021,
- vous n'avez pas pu bénéficier de solutions de prêts bancaires (PGE).

Le fonds RESISTANCE est une avance remboursable à taux 0, sur 48 mois avec 3 ans de différé possible, pouvant aller jusqu'à 20 000€ pour les entreprises et jusqu'à 30 000€ pour les associations (sous conditions d'employer à minima 1 salarié et dont le financement du fonctionnement est financé à moins de 70 % par des fonds publics).



BOURSE AU PERMIS

Tout jeune, de 17 à 25 ans, résidant sur le territoire, accompagné par une Mission Locale et ayant des difficultés à financer son permis, pourra se voir octroyer une bourse **de 400 ou 900 €** (sous conditions).

Renseignements : Laure STEYER

03 83 81 91 69

steyer@cc-madetmoselle.fr



#IJEUNE1SOLUTION

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes, leurs projets sont remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

Les jeunes de 16 à 25 ans cherchant des solutions peuvent se rendre à la Mission Locale. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans leur projet professionnel, grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).

Pour passer en « Mode avenir » :

Mission locale de Pont-à-Mousson,
8 rue de la Paterne - 03 83 81 47 32





OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Subventions dans le cadre de l'OPAH

- ▶ Subventions pour la lutte contre la précarité énergétique (éligibles ANAH).
- ▶ Subventions pour les travaux lourds de rénovation de logements indignes ou très dégradés de propriétaires occupants et bailleurs (éligibles ANAH).
- ▶ Subventions pour les travaux de maintien à domicile pour les propriétaires occupants en situation de handicap ou âgés de plus de 65 ans (éligibles ANAH).
- ▶ Subventions pour les logements locatifs, en copropriété avec une aide au conventionnement des logements économes en énergie au profit des propriétaires bailleurs.

Subventions spécifiques proposées par Mad & Moselle

- ▶ Règlement d'aide aux énergies renouvelables et à l'auto-réhabilitation accompagnée (prime forfaitaire de 500 €) : changement de mode de chauffage (Pompe à chaleur, poêle à bois, géothermie, chaudière biomasse...), production d'eau chaude sanitaire, panneaux photovoltaïques (3 kWc) destinés à l'autoconsommation ou à usage mixte.

- ▶ Règlement d'aide au ravalement de façade des habitations datant d'avant 1965 : la subvention de la communauté de communes s'élève désormais à 20% de la dépense subventionnable TTC, plafonnée à 1 750 €.

- ▶ Règlement d'aide pour les personnes handicapées ou âgées de plus de 65 ans, répondant aux critères de ressources de l'Anah, mais qui ne seraient pas éligibles à l'Anah en raison de la nature des travaux : aide de 10% de la dépense subventionnable TTC, plafonnée à 1 000 €.

- ▶ Les personnes réalisant des travaux d'isolation elles-mêmes peuvent bénéficier de la subvention communautaire de 500 €, voir 750 € si elles recourent à des matériaux d'isolation écologique.

D'autres aides peuvent également être mobilisées comme "Action Logement"...



DECHÈTERIE DE CHAREY

Réservation en ligne :

<https://dechetlib.paprec.com/home>
ou par téléphone au 03 83 81 91 69.

Horaires et précaunisations sanitaires sur le site de la mairie !



PASSEPORT – CARTE D'IDENTITÉ

Au vu de la réduction temporaire du nombre de rdv du fait des procédures sanitaires mises en place, les demandes sont gérées en fonction des urgences. Pour Thiaucourt, prendre rdv en ligne ou au 03 83 81 91 69.